

Liaison Routière Fos Salon

Se déplacer demain dans l'ouest de l'étang de Berre, quelles perspectives ?

Cahier d'acteur N°39 - Janvier 2021

CAHIER DE LA VILLE DE GRANS



ville de
Grans

Grans, 5202 habitants, est une des communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Sa superficie est de 2760 ha. Via son PLU, ce petit village concentré sur 6% de sa surface apporte une contribution pour l'intérêt général pour les habitants du territoire :

- Le développement économique avec Clésud 1&2 sur 7%,
- La préservation des espaces agricoles sur 63 %,

Le reste est constitué des espaces forestiers boisés, de Crau sèche et de la Touloubre (30%).

Coordonnées :

Hôtel de Ville
Boulevard Victor Jauffret
13 450 GRANS
Tel : 04 90 55 99 70
www.grans.fr
Contact : Michel Peronnet

Une Liaison routière indispensable pour la sécurité et la mobilité des habitants et des salariés de ce territoire métropolitain et de la région Sud

Le constat est largement partagé : la RN569 qui relie Fos au péage N°13 de Grans-Eyguières sur l'A54 est sous dimensionnée pour assurer en toute sécurité le trafic actuel.

Cet axe majeur qui longe les communes de Miramas et Istres dessert trois grandes zones d'activité d'importance nationale : la Zone Industriale-portuaire de Fos, la Base Aérienne d'Istres avec son pôle aéronautique et la plateforme logistique de Clesud avec ses terminaux rail-route.

Cet ensemble constitue le premier bassin d'emploi de la Région SUD ce qui engendre de très forts besoins de mobilité routière pour ses salariés qui résident souvent loin et principalement sur l'axe « Salon-Aix-Marignane-Marseille ».

Dans ce contexte, la Municipalité de Grans est favorable à la réalisation d'une liaison Fos-Salon efficiente pour le quotidien des travailleurs et des habitants : gratuite avec un profil à 2x2 voies sur l'ensemble de son tracé ; le contournement de Miramas comportant déjà un profil similaire à celui demandé.

La liaison Fos-Salon à 2x2 voies : le maillon manquant de l'offre de Transport combiné déjà existante à CLESUD

Grâce à Clésud, le report modal de la route sur le Fer est déjà une réalité : Clésud est la seule plateforme logistique du Sud directement connectée par des trains quotidiens complets avec les autres grandes plateformes du nord de la France et de l'Italie.

La plateforme de Clésud et son extension nord sur la Commune de Grans comprend deux grandes fonctionnalités : 860.000 m² d'entrepôts logistiques et deux terminaux rail-route d'une capacité totale de 125.000 unités de transport intermodal (équivalent à 125.000 containers ou caisses mobiles de 40 '). **Le nombre de conteneurs annuels actuel est situé entre 40 000 et 50 000 UTI.**

Si, le transport combiné offert par Clésud conduit à enlever 125.000 camions sur les autoroutes entre le Sud et le Nord de la France, **les transports finaux entre Clésud-Rail et les sites à desservir** (le Port de Fos ou la plateforme de St Martin de Crau ou tous les lieux de consommation finale autour des centres urbains des axes « Aix-Marseille-Toulon » et « Arles-Nîmes-Avignon- Montpellier ») **sont impérativement assurés par la route au départ ou l'arrivée de Clésud.**

En l'absence de la liaison Fos-Salon en 2x2 voies, les habitants de Grans subissent un trafic de camions grandissant sur l'axe « D69-D19 » en direction de Marseille via Lançon de Provence.

Le report modal sur le ferroviaire fait l'objet d'un large consensus entre tous les acteurs de ce débat public y compris les opposants au projet de cette liaison.

Or, la Municipalité de Grans souligne que le report modal de la Route sur le Fer n'a de sens économique que pour des trains complets de 1 kms. C'est pour cela que Clésud-Terminal a été lancé il y a 15 ans conjointement par la Région, la CCIMP, le Département et la Métropole. Depuis, le succès de Clésud Terminal se traduit par l'extension du terminal actuel (Clésud Terminal) et la création d'un 2ème terminal (TOP) pour atteindre la capacité de 125.000 UTI/an.

Les seules infrastructures ferroviaires des terminaux rail-route existantes en Région Sud sont à Grans-Clésud et non pas dans Marseille (avec le Canet) ni à Fos.

Aussi, la Municipalité de Grans rappelle que soutenir le transport combiné sur notre territoire exige de la cohérence en réalisant le barreau manquant de la liaison Fos-Salon en 2x2 voies.

Le meilleur tracé de la section nord de la liaison au regard des 3 grands enjeux de préservation : les activités agricoles, la recharge de la nappe de Crau et les continuités écologiques

La Commune de Grans contribue, via son PLU, à la protection de sa couronne « agricole » de 1750 Hectares de Crau humide.

Consciente du lien direct entre les enjeux agricoles (culture du foin de Crau, agro-pastoralisme, ...), et ceux de la préservation de la nappe de Crau, la Commune de Grans a maintenu la continuité de sa couronne agricole de 1750 hectares.

Cette couronne agricole est comprise entre la RN569 à l'Ouest, l'A54 au nord, la N113 à l'est et la Touloubre/le Village au sud. Cette couronne agricole conserve une structure de réseaux d'arrosage continue et uniquement croisée par des chemins communaux.

La Municipalité de Grans est totalement opposée à toute variante du tracé nord de la liaison telle que le scénario B qui viendrait rompre la couronne agricole de Grans en la coupant en deux sous le prétexte de contourner la Réserve Naturelle Régionale de la Poitevine-Regarde Venir.

De même, le scénario C d'élargissement de la D69 viendrait couper encore plus la couronne agricole en amenant les flux routiers sur l'entrée Ouest de Salon et non pas sur l'A54.

La Municipalité de Grans est totalement opposée à la variante C.

La Commune de Grans contribue plus que ses besoins propres à la recharge de la nappe de Crau.

Selon les études du SYMCRAU :

- La nappe de Crau alimente 270.000 habitants du territoire (dont les 5200 habitants de Grans ne représentent que 2%)
- La recharge de la nappe de Crau est assurée par 14 000 hectares de prairies irriguées qui rechargent à 70 % la nappe de manière artificielle. Avec ses 1750 ha, la couronne agricole de Grans représente 12,5 % des surfaces de prairies irriguées.

En conséquence, la couronne agricole de Grans contribue à l'alimentation en eau potable de 33 000 habitants du territoire Ouest Provence.

Aussi, pour sécuriser à 2050 les besoins en eau des habitants, la Municipalité de Grans est totalement opposée aux variantes B et C qui vont, au-delà de la seule perte de prairies irriguées, déstructurer les réseaux d'arrosage gravitaires existants.

La Réserve Naturelle Régionale de la Poitevine-Regarde Venir de Grans (220 ha) créée en 2009, située de part et d'autre de la RN569, n'est que l'addition foncière de Crau sèche et de terres agricoles de foin de Crau sans aucune continuité écologique avérée.

Les enjeux de biodiversité attachés à la Crau sèche ont conduit à la création de la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau. Cette réserve nationale située sur 7 communes (Saint-Martin de Crau, Arles, Fos-sur-Mer, Istres, Salon-de-Provence, Eyguières et Miramas) couvre 7400 hectares soit moins de la moitié de la Crau sèche estimée à 15000 ha (cf. source Symcrau). Elle est cogérée par le CEN PACA et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. Or, le problème majeur de cette réserve est d'une part son morcellement (cf. cartographie) et d'autre part les cultures arboricoles (en bordure de la RN 568) qui ont détruit l'habitat unique de la steppe.

C'est ainsi, que les mesures compensatoires mises en œuvre sur Clésud notamment ont conduit à financer la CDC Biodiversité pour l'opération Cossure de renaturation de 357 hectares d'anciens vergers afin d'y réhabiliter un espace d'élevage Ovin et d'y favoriser la biodiversité.

Or, les enjeux de la Crau sèche doivent s'examiner sur la globalité des 15000 ha sachant que la réserve naturelle de Poitevine représente moins de 1% de Crau sèche et qu'elle est totalement excentrée du cœur de la réserve.

Si la Commune de Grans constitue un enjeu majeur pour la Crau humide avec ses prairies, sa surface en Crau sèche est seulement de 130 hectares à l'ouest de Grans.

La Municipalité de Grans est favorable à un tracé fait de l'élargissement de la RN569 du côté de la Crau sèche et non des prairies irriguées. En effet, dans l'intérêt de la réserve nationale des coussouls de Crau, il est préférable de concentrer tous les efforts financiers de compensation pour redonner pas à pas une unité écologique aux 15000 hectares en augmentant la surface de cette réserve nationale.

Dans ce cadre, le tracé nord de la liaison Fos-Salon (variante A) qui consiste en l'élargissement de la RN569 existante aurait une emprise de 24 m de largeur au lieu de 8 mètres actuels. Le tracé nord traverse de la Réserve Naturelle Régionale sur 1700 m ce qui conduira à la perte de 2,7 ha de Crau sèche en bordure de la RN569 actuelle.

La Municipalité de Grans soutiendra, pour le tracé nord, la variante A, élargissement à l'ouest, avec de véritables mesures compensatoires en faveur de l'unification progressive de la réserve nationale des coussouls de Crau, seule garantie de la préservation des continuités écologiques.

Conclusion

La Municipalité de Grans a fait des choix précurseurs à l'échelle de son territoire pour préserver durablement un parfait équilibre entre un habitat concentrique autour du village ancien, le développement économique et l'emploi avec Clésud-logistique, la préservation d'une couronne agricole d'importance régionale avec la production de foin de Crau, la préservation des prairies irriguées qui rechargent le nappe de Crau, la concrétisation du report modal avec les deux terminaux rail-route de Clésud d'une capacité de 125.000 UTI/an.

Les choix faits par la Commune de Grans bénéficient à toute la région dont le territoire Ouest Provence et les mesures de compensation à l'échelle du territoire de la Crau sont faciles à mettre en œuvre.

Les besoins de mobilité sécurisée des habitants/des travailleurs et la nécessité de gérer les flux camions liés au report modal « Rail-Route » n'auront de réponse qu'avec la mise en œuvre de cet aménagement routier consistant en l'élargissement à 2x2 voies de la RN569 existante jusqu'au péage de Grans-Eyguières dit du Merle.



© Ville de Grans – Mairie de Grans